

Prenons un autre exemple. Le ministre a annoncé pompeusement vendredi la disparition des droits de succession, en ce qui concerne le gouvernement fédéral. Mais écoutez ce que le même ministre a dit le 13 février 1969, peu avant la présentation du Livre blanc sur la réforme fiscale:

● (4.40 p.m.)

Plus de 200 millions de dollars sont recueillis chaque année par les impôts sur les successions et les droits successoraux des provinces.

Toute erreur grammaticale est attribuable au ministre, pas à moi, car je m'efforce de lire textuellement la citation. Ensuite il ajoute:

Certains critiques pourraient prétendre que nous pourrions renoncer à ce genre d'impôts si les gouvernements se serraient la ceinture et réduisaient leurs dépenses d'autant. Nous terminons en déclarant que le gouvernement estime que l'impôt sur les successions représente une contribution juste et équitable dans l'ensemble de notre système fiscal indépendamment des revenus dont nous avons besoin.

C'est le ministre des Finances (M. Benson) qui s'exprimait ainsi peu de mois avant la présentation de son Livre blanc sur la réforme fiscale.

L'hon. M. Benson: Il n'y a pas de changement.

L'hon. M. Stanfield: Pourrait-il y avoir quelque chose de plus clair que cela, autre chose que la décision prise par ce même ministre et ce même gouvernement de supprimer l'impôt comme ils l'ont annoncé vendredi dernier? En voilà de la logique! En 1969, avant la présentation du Livre blanc, et le gouvernement a dû depuis recevoir quelques conseils sur la réforme fiscale, le ministre a mis le pays sens dessus-dessous en augmentant les impôts sur les biens transmis par décès pour essayer d'autre part de les réduire sur les très petites successions. Et maintenant, le ministre vient nous annoncer avec grande fanfare la suppression de cet impôt, également pour les meilleures raisons.

Il y a également la question de la surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers et des sociétés. Le ministre des Finances nous a promis, au début, qu'il s'agissait d'une mesure temporaire destinée à disparaître à la fin de l'année dernière. Nous avons reçu une ferme assurance à ce propos. Le même ministre est ensuite venu nous dire sur un ton inquiet, au mois de décembre, que la suppression de cette surtaxe ramènerait l'inflation. Il a mis assez de temps pour expliquer à la Chambre ce qu'il en était de cette surtaxe.

Une voix: Le ministre s'en va. Il ne peut pas encaisser.

L'hon. M. Stanfield: Je crois qu'il le peut et je ne l'accuserai pas d'en être incapable. Je voudrais particulièrement souligner qu'au moment où le ministre des Finances soutenait qu'il était impossible de supprimer la surtaxe de 3 p. 100 à cause des conséquences inflationnistes d'une telle mesure, le premier ministre (M. Trudeau) disait dans la pièce à côté que l'inflation était vaincue. Six mois plus tard, le ministre revient et, d'un grand geste, supprime cette surtaxe de 3 p. 100 alors que l'inflation n'est pas vaincue et que l'économie, de son propre aveu, progresse plus que jamais. Il y a là quelque chose qui ne sent pas la rose.

L'hon. M. Benson: Ça vient de votre vestiaire.

L'hon. M. Stanfield: Mon honorable ami se défend certes très mal de la senteur du vestiaire. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la façon dont il s'est départi des propositions que renfermait le Livre blanc pour en découvrir la senteur. Restons-en là pour ce qui a trait à l'intégrité!

Examinons de plus près certaines prédictions. Le 2 décembre 1968, le ministre assurait à la Chambre qu'il présenterait un budget équilibré. Or, le déficit budgétaire fut de quelque 300 millions de dollars. En 1969, soit avant l'exposé budgétaire, le ministre jurait dur comme fer que le taux de chômage allait déclinant. En décembre 1970, lors de la présentation de son budget, le ministre des Finances a dit notamment que le niveau de l'emploi au Canada était à la hausse et que le taux désaisonnalisé du chômage semblait diminuer. On était au mois de décembre 1970, mais le même jour, au cours d'une entrevue à l'émission «Encounter», le ministre disait:

Le taux de chômage désaisonnalisé au Canada sera à la baisse durant toute l'année.

Le même jour, le ministre a déclaré qu'il était prêt à parier que le taux de chômage désaisonnalisé déclinerait progressivement au cours de 1971.

L'hon. M. Benson: L'offre tient toujours.

L'hon. M. Stanfield: A peine deux mois plus tard, le 31 janvier dernier, le ministre a déclaré au cours de l'émission «Question Period»:

La tendance est à la baisse et je pense que cette tendance va se maintenir en 1971.

Le 25 février, il nous prédisait un revirement économique pour le milieu de l'année, et le 11 mars il a déclaré ceci:

Je pense que le taux de chômage désaisonnalisé baissera au cours de l'année financière 1971-1972.

Il vaut d'être noté que, chaque fois qu'il prend la parole, le ministre fait état de certaines tendances. Il tend à remettre à un peu plus tard la baisse promise du taux de chômage désaisonnalisé. Tout d'abord cette baisse du chômage devait se produire tout au long de l'année 1971, puis elle devait se manifester vers le milieu de l'année et finalement le ministre parlait de l'année financière 1971-1972 qui vient tout juste de commencer. Il a dit tout cela alors que nous savons que le taux désaisonnalisé du chômage est plus élevé qu'en janvier dernier.

L'hon. M. Benson: De un dixième de 1 p. 100.

L'hon. M. Stanfield: Oui, de un dixième de 1 p. 100.

L'hon. M. Benson: Il était inférieur de 6 dixièmes p. 100 à celui de septembre.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre dit maintenant que cela n'équivaut qu'à un dixième de 1 p. 100, mais comment pourrait-on prendre le ministre ou ses prédictions au sérieux? Comment faire confiance à ces prédictions pour l'avenir alors que celles qu'il a faites dans le passé ne se sont pas réalisées?

M. MacInnis: Parce que \$30 par semaine lui suffisent pour vivre.

L'hon. M. Stanfield: Quels que soient leurs efforts, ces messieurs du gouvernement ne pourront longtemps jouir de la confiance des gens sur cette question. L'incrédibilité